

Le 27 février 2023, La Première fondation du savoir et La Première financière du savoir inc. ont déposé des actes de modification pour effectuer le changement de leurs noms à Fondation Embark pour étudiants et Embark étudiant inc., respectivement. Par conséquent, avec prise d'effet immédiate, toute référence à La « Première fondation du savoir » devrait maintenant être considérée comme faisant référence à « Fondation Embark pour étudiants » et toute référence à « La Première financière du savoir inc. » devrait maintenant être considérée comme faisant référence à « Embark étudiant inc. »

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur ce changement, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse contact@embark.ca.

Sincèrement vôtre,
FONDATION EMBARK POUR ÉTUDIANTS ET EMBARK ÉTUDIANT INC.

The logo for Embark, featuring the word "embark" in a lowercase, blue, sans-serif font. A small "TM" trademark symbol is positioned to the upper right of the letter "k".

COÛT D'UN PLACEMENT DANS LE RÉGIME FAMILIAL D'ÉPARGNE-ÉTUDES POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Des frais sont exigés pour adhérer et participer au régime individuel familial. Les tableaux suivants présentent une liste des frais liés au régime. Vous acquittez directement une partie de ces frais au moyen de vos cotisations. Le régime paie une partie des frais, qui sont déduits du revenu généré par le régime.

Les frais que vous payez

Ces frais sont déduits de vos cotisations. Ils diminuent la somme investie dans votre régime, ce qui réduit le montant disponible pour les PAE.

	FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<p>Acquittement des frais de souscription</p> <p>Par exemple, supposons que vous souscrivez une part du régime individuel familial pour votre nouveau-né, et que vous payez les 208 cotisations mensuelles. La totalité de vos 10 premières cotisations sert à acquitter les frais de souscription jusqu'au paiement de la moitié de ceux-ci. Par la suite, la moitié de vos 21 cotisations suivantes sert à acquitter les frais de souscription jusqu'au paiement complet de ceux-ci. Dans cet exemple, en tout, cela vous prendra 31 mois pour acquitter les frais de souscription. Pendant cette période, 67 % de vos cotisations serviront à acquitter les frais de souscription et 33 % seront investis dans votre régime.</p>	Frais de souscription	<ul style="list-style-type: none"> 100 \$ par part sur les cotisations initiales seulement Sont perçus à même vos premières cotisations. 100 % de chaque cotisation jusqu'à ce que la moitié des frais totaux aient été payée, ensuite 50 % de chaque cotisation jusqu'à ce que les frais aient été payés intégralement. <p>Le pourcentage des frais de souscription comparativement aux cotisations totales variera entre 2,2 % et 22,2 % selon l'option de cotisation choisie – laquelle dépendra de l'âge du bénéficiaire au moment de l'adhésion et de la fréquence à laquelle vous souhaitez faire des cotisations à votre régime. Aucuns frais de souscription ne sont exigibles lorsque vous ajoutez des parts supplémentaires à votre régime.</p>	Servent à payer la commission de votre représentant et à couvrir les frais de vente.	Payés à La Première financière du savoir inc., le placeur principal. Les représentants reçoivent une rémunération tirée des frais de souscription.

Les frais de souscription ne seront pas augmentés sans l'approbation des souscripteurs.

Les frais que le régime paie

Les frais suivants sont payables sur le revenu généré par le régime. Vous n'acquitez pas directement ces frais. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du régime et, par conséquent, le montant du revenu disponible pour les PAE.

FRAIS	CE QUE LE RÉGIME PAIE	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
Frais de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Frais de gestion consolidés tout-en-un d'un maximum de 1 % par année. Ces frais sont calculés mensuellement, selon la valeur marchande du total des actifs détenus dans le régime et déduits des actifs du régime avant que le revenu soit attribué aux clients. Le taux moyen pondéré des frais de gestion (calculé selon la valeur marchande) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 0,79 %, majorés des taxes applicables. 	Couvrent les coûts permanents de soutien du régime, y compris la gestion du portefeuille, l'administration, et la détention de l'actif de votre régime en fiducie.	Payés à La Première financière du savoir titre de gestionnaire des fonds d'investissement du régime ou en sa capacité.
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant (CEI)	<p>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, 98 024 \$ ont été payés par l'ensemble des régimes, y compris le régime PremFlex et les régimes Héritage; 52 128 \$ ont été payés à l'égard du régime individuel familial.</p> <p>Payés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président – 20 000 \$ (plus la TPS/TVH) Chaque membre – 15 000 \$ (plus la TPS/TVH) Frais de secrétariat – 40 000 \$ (plus la TPS/TVH) Réunions – 2 500 \$ (plus la TPS/TVH) 	Frais pour la prestation des services du CEI aux souscripteurs comme il est exigé pour tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public.	Les membres et le secrétariat du comité d'examen indépendant.

Frais de transaction

Nous vous facturerons les frais suivants (plus les taxes applicables) pour les transactions indiquées ci-après :

FRAIS	MONTANT	MODE DE PAIEMENT DES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<ul style="list-style-type: none">• Paiements avec un chèque sans provision• Demande de chèque• Remplacement de chèque• Virement de fonds à un autre REEE• Changement de bénéficiaire• Exemplaires papier de vos relevés de compte ou avis d'exécution	<ul style="list-style-type: none">• 25 \$ par effet• 10 \$ par chèque• 10 \$ par chèque• 200 \$ par virement• 20 \$ par changement• 5 \$ par document	Frais uniques pour des transactions spécifiques ou pour l'administration qui sont déduits de vos cotisations.	Payés à La Première financière du savoir.

Nous vous aviserons avant d'ajouter des frais de transaction ou de les modifier.

Frais pour services supplémentaires

Les frais suivants sont payables pour les services supplémentaires indiqués ci-après.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ	MODE DE PAIEMENT DES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
Prime d'assurance	<ul style="list-style-type: none">• 17 cents pour chaque tranche de 10 \$ que vous cotisez (plus la taxe de vente provinciale applicable dans certaines provinces) <p>Non imputée :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux cotisations uniques• si tous les souscripteurs à votre régime sont âgés de moins de 18 ans ou de plus de 64 ans• si le souscripteur réside dans la province de Québec et a décidé de refuser l'assurance.	Une prime d'assurance-vie et invalidité totale collective est déduite de chacun de vos dépôts.	Payée à Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Première financière du savoir reçoit 25 % des primes de la compagnie d'assurance.